

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre 2025,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard		x		<i>Jean Teurnier</i>
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie		x		
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien		x		<i>Wilfried Bulteau</i>
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent	x			
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLEMO	Michèle		x		<i>Karine Martineau</i>
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	29-oct-25
Début de séance	19h00
Fin de séance	19h41

Numéro	DEL_061125_003_TE44_RapportActivites	TE44 – rapport d’activités
Nomenclature	7.10	

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 relatif à la communication du rapport d’activité des syndicats mixtes aux collectivités membres ;

Vu le rapport d’activité 2024 de Territoire d’énergie Loire-Atlantique (TE44) transmis à la commune conformément aux dispositions précitées ;

Vu l’exposé du Maire ;

Considérant que le rapport retrace l’ensemble des actions conduites par TE44 dans ses différents domaines de compétence (électricité, éclairage public, infrastructures de communication électronique, transition énergétique, etc.) au titre de l’année 2024 ;

Après en avoir délibéré,

A l’unanimité,

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** du rapport d’activité 2024 de Territoire d’énergie Loire-Atlantique (TE44) ;
- **dit** que le présent rapport demeurera à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation.

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 6 novembre 2025,

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier

